

République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry
Canton de Corbeil-Essonnes
Commune de Lisses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Séance n°25 de la mandature 2020-2026
Date de convocation : le 28 novembre 2023
Nombre de conseillers : 29
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28
Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, salle Cocteau de la médiathèque Colette, sous la présidence de Monsieur Michel SOULOUMIAC, Maire.

Étaient présents : M. Michel SOULOUMIAC – M. Jean-Marc MORIN – Mme Brigitte BOISSÉ – M. Roland DIMUR – Mme Estelle VACHER – Mme Marie ALLARD-MEEUS – M. Gérard BIREBENT – Mme Caroline VARIN – Mme Jocelyne HEURTEAUT – M. Gérard PARISSET – M. Pascal MARQUES – M. Ludovic BOURGUIGNON – Mme Isabelle JOUNY – Mme Elodie RUE – M. Damien GUILLOU – Mme Martine HUET – Mme Liliane PETTAROS – Mme Nathalie AMICEL – Mme Stéphanie BAUD – M. Alain COLLAS – M. Thomas HENRY.

Pouvoirs : M. Philippe PERROT pouvoir à Mme Marie ALLARD-MEEUS – Mme Christine BLANCHARD pouvoir à Mme Martine HUET – Mme sabine RANGUÉ pouvoir à Mme Estelle VACHER – M. Jordan GABORY pouvoir à M. Michel SOULOUMIAC – M. Ahmed SAHRAOUI pouvoir à M. Pascal MARQUES – Mme Aurélie THUEGAZ pouvoir Mme Stéphanie BAUD – Mme Apolline BERTOLOTTI pouvoir à M. Thomas HENRY.

Absent : M. Marc BURRONI

Secrétaire de séance : Mme Marie ALLARD-MEEUS.

Absence de M. Gérard PARISSET de 21h45 à 21h49.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20h06.

Accusé de réception en préfecture
091-219103405-20231219-25-29-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Délibération n°25-29 du conseil municipal du 4 décembre 2023

29) Budget supplémentaire 2023

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni et,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants,
Vu le budget primitif 2023,
Vu la délibération n°25-27 du 4 décembre 2023 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
Vu l'état des restes à réaliser 2022,
Vu le projet de budget supplémentaire 2023, d'un montant de 6 645 854,43€ qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 683 952,33 €	1 683 952,33 €
Investissement	4 961 902,10 €	4 961 902,10 €
Total du budget	6 645 854,43 €	6 645 854,43 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Dans les conditions fixées par la loi, à LA MAJORITÉ

(21 voix pour : M. Michel SOULOUMIAC – Pouvoir M. Jordan GABORY – M. Jean-Marc MORIN – Mme Brigitte BOISSÉ – M. Roland DIMUR – Mme Estelle VACHER – Pouvoir Mme Sabine RANGUÉ – Mme Marie ALLARD-MEEUS – Pouvoir M. Philippe PERROT – M. Gérard BIREBENT – Mme Caroline VARIN – Mme Jocelyne HEURTEAUT – M. Gérard PARISSET – M. Pascal MARQUES – Pouvoir M. Ahmed SAHAROU – M. Ludovic BOURGUIGNON – Mme Isabelle JOUNY – Mme Elodie RUE – M. Damien GUILLOU – Mme Martine HUET – Pouvoir Christine BLANCHARD **et 7 voix contre :** Mme Liliane PETTAROS – Mme Nathalie AMICEL – Mme Stéphanie BAUD – pouvoir Mme Aurélie THUEGAZ – M. Alain COLLAS – M. Thomas HENRY – Pouvoir Mme Apolline BERTOLOTTI)

ADOpte le budget supplémentaire 2023 par chapitre, équilibré en dépenses et recettes pour les sommes suivantes :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023		
Chapitre :	Libellé :	Montant en € :
Dépenses de fonctionnement :		
011	Charges à caractère général	351 136 €
012	Charges de personnel	309 000 €
65	Autres charges de gestion...	45 000 €
023	Virement à la section fonctionnement	933 816,33 €
042	Opérations d'ordre	45 000 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:		1 683 952,33 €

Accusé de réception en préfecture
20231219-25-29-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Recettes de fonctionnement :		
70	Produits des services, domaine...	3870 €
74	Dotations et participations	518 810 €
042	Opération d'ordre	28 500 €

002	Résultat reporté	1 132 772,33 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:		1 683 952.33 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023		
Chapitre :	Libellé :	Montant en € :
Dépenses d'investissement :		
20	Immobilisations incorporelles	506 156,36 €
21	Immobilisations corporelles	4 379 300,39 €
23	Immobilisations en cours	47 945,35 €
040	Opérations d'ordre	28 500 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:		4 961 902,10 €

Recettes d'investissement :		
13	Subvention d'investissement	1 159 134,24 €
16	Emprunts et dettes...	-410 151 €
021	Virement de la section de fonctionnement.	933 816,33 €
040	Opérations d'ordre...	45 000 €
001	Résultat reporté	3 234 102,53 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT:		4 961 902,10 €

PRÉCISE que les documents budgétaires sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Lisses, le 5 décembre 2023

Michel SOULOUMIAC
Maire de Lisses



Marie ALLARD-MEEUS
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Affiché ou notifié le : **19 DEC. 2023**
Pour le Maire de Lisses, par délégation,
Valérie GAONACH,
Directrice générale des services

Accusé de réception en préfecture
091-219103405-20231219-25-29-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

La présente décision municipale peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Lisses qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation sauf exceptions prévues par le code des relations entre le public et l'administration. Cette décision, qu'elle soit expresse ou implicite, peut elle-même être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois.